

Décision n° 004 /ARS/CD/2021

Portant cession de l'autorisation de l'« EHPAD RESIDENCE AUDE » géré par la SAS MEDIAUSTRAL REUNION au profit de la SAS GESTION SAINT DENIS

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur**

Le Président du Conseil Départemental de La Réunion

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADOUCETTE en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion ;
- Vu** le décret n° 2020-189 du 3 mars 2020 portant diverses dispositions d'application de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé à La Réunion et à Mayotte, notamment le I de son l'article 3 ;
- Vu** le décret n° 2020-254 du 13 mars 2020 relatif aux modalités de la cession prévue à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'arrêté n°241/2018/ARSOI/DG du 29 juin 2018 portant adoption du projet de santé de La Réunion et de Mayotte 2018-2028 ;
- Vu** le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;
- Vu** la décision n°167/ARS/CD/2015 du 04 novembre 2015 portant autorisation de création par la SAS DOMUSVI Réunion, d'un établissement pour personnes âgées à Saint-Denis ;
- Vu** le changement de dénomination de la raison sociale de la SAS DOMUSVI REUNION en SAS MEDIAUSTRAL REUNION sans modification du SIREN (*SIREN: 491 698 296*) ;
- Vu** la décision n° 189/ARS/CD/2020 du 28 décembre 2020, portant autorisation d'extension de 24 places de l'« EHPAD RESIDENCE AUDE », par transformation de places d'EHPA en places d'EHPAD géré par la SAS MEDIAUSTRAL REUNION et portant sa capacité totale de 61 places à 85 places ;
- Vu** la demande de cession de l'autorisation de l'«EHPAD RESIDENCE AUDE» (*FINESS ET: 97 041 007 2*) géré par la SAS MEDIAUSTRAL REUNION (*SIREN: 491 698 296 /FINESS EJ: 97 040 719 3*) au profit de la SAS GESTION SAINT DENIS (*SIREN: 831 839 626*) formulée par la SAS GESTION SAINT DENIS dont le siège social est situé au 48 avenue du Capricorne – ZAC Roquefeuil – 97434 SAINT PAUL.

CONSIDERANT la demande de cession d'autorisation susvisée ;

CONSIDERANT le dossier assorti à la demande de cession ;

CONSIDERANT que cette demande s'inscrit dans une opération de restructuration au sein du groupe MEDIAUSTRAL, avec notamment la création de la SAS GESTION SAINT DENIS (*SIREN: 831 839 626*) détenue à 100% par la SAS MEDIAUSTRAL REUNION pour l'exploitation de l'«EHPAD RESIDENCE AUDE» ;

CONSIDERANT que la réorganisation consiste en un transfert de la société MEDIAUSTRAL REUNION au profit de la société GESTION SAINT DENIS, par voie d'apport partiel d'actif, la branche d'activité relative à l'«EHPAD RESIDENCE AUDE» (*actifs, passifs, autorisations, contrats de travail, contrats liés à l'activité, ...*) ;

Considérant que toute cession d'autorisation d'un établissement ou service médico-social visé par l'article L 312-1 du CASF doit faire l'objet d'un accord de l'autorité compétente pour l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article L 313-1 ;

CONSIDERANT que le contenu du dossier respecte les éléments constitutifs du dossier de demande de cession d'autorisation prévue au II de l'article D313-10-8 du CASF, notamment l'extrait des délibérations de l'organe délibérant du cédant et l'engagement du demandeur au respect des conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 ;

CONSIDERANT la décision de l'assemblée générale ordinaire de la SAS MEDIAUSTRAL REUNION autorisant l'ensemble des opérations permettant le transfert de l'exploitation des 85 lits d'EHPAD de la Résidence Aude à la société GESTION Saint Pierre sur la modalité d'un apport partiel d'actif (*décision n°1 de l'assemblée générale ordinaire de la SAS MEDIAUSTRAL REUNION du 31 août 2020*) ;

CONSIDERANT le cessionnaire, la SAS GESTION SAINT DENIS (SIREN: 831 839 626) dont le siège social est situé au 48 Avenue du Capricorne – ZAC Roquefeuil – 97434 SAINT PAUL ;

CONSIDERANT le cédant, la SAS MEDIAUSTRAL REUNION (SIREN: 491 698 296 / FINESS EJ: 97 040 719 3) dont le Siège social est situé au 48 Avenue du Capricorne – ZAC Roquefeuil – 97434 SAINT PAUL ;

CONSIDERANT qu'au vu des éléments du dossier, conformément aux dispositions prévues au 3^{ème} alinéa de l'article L313-1 du CASF, le cessionnaire (*la SAS GESTION SAINT DENIS*), remplit les conditions pour gérer l'«EHPAD RESIDENCE AUDE» dans le respect de l'autorisation préexistante ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : L'autorisation visée à l'article L 313-1 du CASF, précédemment délivrée à la SAS MEDIAUSTRAL REUNION (SIREN: 491 698 296 / FINESS EJ: 97 040 719 3) pour la gestion de l'«EHPAD RESIDENCE AUDE» (FINESS ET: 97 041 007 2), dont 61 places habilitées à l'aide sociale départementale, est cédée à la SAS GESTION SAINT DENIS (SIREN: 831 839 626 / FINESS EJ : 97 041 195 5) à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de l'autorisation mentionnée à l'article 1 sont précisées comme suit, et seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

Entité Juridique (EJ)		SAS GESTION SAINT DENIS	
N° FINESS EJ :	97 041 195 5		
Adresse EJ :	48 Avenue du Capricorne – ZAC Roquefeuil – 97434 SAINT PAUL		
Statut juridique :	95 - SAS		
Numéro SIREN :	831 839 626		
Etablissement (ET)		EHPAD RESIDENCE AUDE	
N° FINESS ET :	97 041 007 2		
Adresse ET :	16 rue Général de Gaulle - 97400 ST DENIS		
Catégorie :	500 - EHPAD		
Triplets attachés à cet Etablissement			
Discipline :	924 - Accueil pour personnes âgées		
Mode de fonctionnement :	11 - Hébergement Complet Internat		
Clientèle :	711 - Personnes âgées dépendantes		
capacité autorisée (Nbre de lits ou places) :			Capacité 73
Discipline :	657 - Accueil temporaire pour personnes âgées		
Mode de fonctionnement :	11 - Hébergement Complet Internat		
Clientèle :	711 - Personnes âgées dépendantes		
capacité autorisée (Nbre de lits ou places) :			Capacité 2
Discipline :	924 - Accueil pour personnes âgées		
Mode de fonctionnement :	11 - Hébergement Complet Internat		
Clientèle :	436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées		
capacité autorisée (Nbre de lits ou places) :			Capacité 10
Capacité totale autorisée (Nbre de lits ou places) :			Capacité 85

ARTICLE 3 : La présente décision n'interrompt pas les délais ouverts par la décision initiale d'autorisation n°167/ARS/CD/2015 du 04 novembre 2015 susvisée, soit une durée de validité de 15 ans à compter du 04 novembre 2015.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est soumise aux dispositions de l'article L312-8 du CASF relatives à l'obligation de production et de communication d'évaluations internes et externes des activités et de la qualité des prestations.

ARTICLE 5 : En application de l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, rue Félix Guyon – 97400 Saint Denis dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion et Président du Conseil Départemental de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 22 MARS 2021

N La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
La Réunion

Le Président
du Conseil Départemental de La Réunion

Le directeur général adjoint


Etienne BILLOT


Cyrille MELCHIOR

